



## Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Une structure au cœur du développement durable

Connaître  
Comprendre  
Conserver  
Communiquer

Courrier arrivé SD ET, le

21 FEV. 2018

remis par GF  
le 26 Juin 2018.

Paris, le 05 février 2018

Le Directeur du Conservatoire botanique national du Bassin parisien

à

Monsieur François MITTEAULT  
Directeur de l'Eau et de la Biodiversité  
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Grande Arche, Paroi Sud

92055 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

mfh  
→ SL

**Objet : Demande d'autorisation de collecte d'espèces végétales protégées sur le territoire d'agrément du CBNBP.**

Dossier suivi par : Philippe BARDIN (bardin@mnhn.fr, 01.40.79.56.25)

N./REF. : PhB/autocoll-05/02

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre part une dérogation à l'interdiction de collecte de semences et plants de végétaux protégés au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement dans le cadre des activités de connaissance et de conservation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien, en application des missions relevant de son agrément renouvelé par arrêté du 17 août 2017.

Vous trouverez ci-joint le tableau dressant le bilan des récoltes effectuées durant le dernier agrément et le début du nouveau, ainsi qu'une note technique présentant la politique de conservation *ex situ* et de collecte que le CBNBP entend mettre en œuvre sur son territoire d'agrément (régions Bourgogne, Champagne Ardenne, Ile-de-France, Centre-Val de Loire), dans le cadre de ses missions et pour la période d'agrément 2017-2022.

Vous remerciant par avance de bien vouloir donner suite à noter demande, je vous prie, Monsieur le Directeur, de recevoir mes respectueuses salutations.

Frédéric Hendoux

Directeur du Conservatoire botanique national  
du Bassin parisien